



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Service  
des technologies  
et des systèmes  
d'information

Sous-direction  
des infrastructures  
techniques et de  
l'exploitation

STSI A  
n°0022  
Affaire suivie par  
Jean CERVONI  
Téléphone  
01 55 55 35 87  
Fax  
01 55 55 25 89  
Courriel  
Jean.cervoni  
@education.gouv.fr

adresse postale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

adresse géographique  
61-65 rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

Paris le 27 OCT. 2009

Le ministre de l'éducation nationale,  
porte-parole du Gouvernement

à

Mesdames et Messieurs  
les rectrices et recteurs d'académie

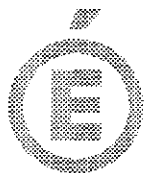
**Objet :** Appel à commentaires sur le schéma directeur des infrastructures pour les systèmes d'information et de communication de l'enseignement scolaire

Dans un contexte marqué par des défis majeurs tels que l'adaptation aux évolutions des usages des technologies, et la mise en œuvre des nouvelles architectures du système d'information national, le schéma directeur des infrastructures (SDI) de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale a pour objet de décrire les évolutions de nos infrastructures et leurs modalités d'exploitation au cours des cinq prochaines années.

A court terme, le premier objectif au niveau national est de permettre la mise en œuvre et l'exploitation des nouvelles applications SiRHen et CHOREGIE et de préparer l'hébergement et l'exploitation des applications des autres domaines métier dont la refonte est prévue ou reste à décider. En parallèle, les informatiques académiques doivent être en mesure de renforcer leurs capacités à répondre, en complémentarité et en partenariat avec les collectivités, à des besoins croissants tels que ceux engendrés par la généralisation des ENT, le développement des systèmes d'information propres à chaque académie, et le support des établissements et écoles.

Dans ce contexte, le SDI s'attache à rechercher un équilibre entre une exploitation informatique nationale, qu'il faut renforcer et structurer, et une informatique académique qui doit être en mesure de jouer pleinement son rôle au service des besoins de ses utilisateurs dans un cadre stratégique défini par le recteur.

Enfin, les propositions du SDI ont l'ambition de satisfaire les exigences de qualité et d'évolutivité du service aux utilisateurs, d'efficacité opérationnelle et de capacité d'amélioration continue de l'organisation mise en place ; elles doivent également servir une politique de renforcement de la coopération avec les collectivités.



Le document qui vous est présenté pose les principes d'une organisation fondée sur des directions des systèmes d'information académiques renforcées, et sur un centre national de services chargé de délivrer des services nationaux aux académies. Le plan d'action proposé pour 2010-2012 pose les bases de cette future organisation et de l'offre de services nationale et académique. Les orientations possibles pour la période 2013-2015 tireront parti du retour d'expérience acquis et prendront acte des décisions sur l'évolution du SI dans les domaines métier concernés.

Engagés à l'automne de l'année dernière, les travaux d'élaboration du SDI ont été soutenus par une forte participation des académies mais aussi des représentants des collectivités et ont abouti à cette première version. Avant d'en publier la version définitive, à la fin de cette année, nous sollicitons l'ensemble des académies et leurs partenaires des collectivités afin que tous puissent nous faire part de leurs remarques. Je vous remercie par avance de tout ce qui pourra être fait pour contribuer à l'amélioration du document, qui vous sera prochainement transmis par courriel, en même temps que les modalités pratiques de collecte de vos contributions, dont la date limite de réception est fixée au 24 novembre 2009.

**Le Secrétaire général**



**Pierre-Yves DUWOYE**